

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 11 MAI 2009.

---

**Présent,** MM. RODRIGUES, LAPARLIERE, BERNARD, SAUBION, FOURTON, CAZAUX, CONDEMINE, JEANTET.

**Absente excusée:** Mme ASPA.

**Absents:** MM LIBERT, CHAPPELLAN et BORGHESI

**Ordre du jour:**

- attribution du marché relatif à l'établissement du document d'arpentage des deux cimetières communaux
- attribution du marché relatif à l'acquisition de véhicules électriques,
- attribution du marché relatif à la location d'une balayeuse de voirie

**1. Les cimetières**

En préambule, il est rappelé que les actuels plans des cimetières sont très anciens (notamment celui de LESPARRÉ) et mal renseignés. L'attribution des concessions s'avère particulièrement mal aisée.

Il est donc apparu nécessaire de faire établir de nouveaux documents d'arpentage sur lesquels il serait mentionné le nom des inhumés.

Il s'agit là d'une première étape nécessaire à une gestion informatisée des cimetières.

Cette gestion plus rationnelle devrait permettre de faciliter les procédures de reprise et à terme de reconquérir de l'espace. Le but étant évidemment de repousser l'acquisition de nouveaux terrains.

3 géomètres ont répondu à l'appel d'offre publié:

- le cabinet MAS
- le cabinet MARTIN
- le cabinet LAVIGNE

Tous trois ont formulé des propositions conformes au cahier des charges

qui leur avait été remis.

A prestation comparable, il est proposé de retenir la moins disante, à savoir celle du géomètre MARTIN.

La commission approuve à l'unanimité.

Subsidiairement, il est proposé de faire le point sur le projet de colombarium, abordé dans le cadre de la commission bâtiment public.

Il est à ce sujet rappelé que MM SAUBION et LAPARLIERE avaient proposé un cahier des charges précis pour l'acquisition de 2 stèles destinées à recueillir les cendres des défunts.

Après publicité, 3 offres avaient été soumises à la commission.

Toutes trois répondaient aux exigences imposées mais le prix particulièrement bas de l'une d'elles avait attiré l'attention des membres de la commission.

Renseignement pris, il s'avérait que les épaisseurs de granit retenues par cette offre étaient nettement moins importantes ce qui justifiait la différence de prix.

Il avait alors été décidé de relancer un nouveau marché sur la base d'un cahier des charges mentionnant les épaisseurs de granit souhaitées.

Le dossier en était resté là.

Afin de gagner du temps sur un dossier particulièrement ancien, il est proposé aux membres de la commission d'alléger les formalités de reconsultation et de se contenter de prendre attache auprès de l'entrepreneur le moins disant pour qu'il reformule une proposition tenant compte des épaisseurs de granit.

Il est précisé à la commission que s'agissant d'un marché à faible montant, la loi n'impose aucun formalisme particulier.

A l'unanimité, les membres optent pour cette situation simplifiée.

Le directeur des services technique s'engage à reprendre contact avec l'entreprise sus mentionnée.

Enfin, il est présenté une première esquisse du futur jardin du souvenir, réalisée par notre chef jardinier.

Ce dernier serait implanté sur l'extension du cimetière de LESPARRÉ et compléterait la mise en place du colombarium.

A cette occasion, il est également prévu d'en gravillonner les allées du cimetières et de le reboiser.

Monsieur RODRIGUES fait remarquer que des règles précises subordonnent l'aménagement paysager d'un cimetière. Il s'interroge sur le nom du prestataire chargé de cet aménagement.

Par souci d'économie, les travaux seront réalisés en régie par Monsieur BERENGUE, chef des espaces vert.

## **2. Les véhicules électriques**

Lors d'une précédente réunion, la commission avait validé le principe de l'achat de 4 véhicules électriques une place et un véhicule deux places.

Après consultation, il a été remis une offre concernant les véhicules une place et trois offres concernant les véhicules deux places.

Ces offres étaient annexées à la convocation.

### **1. Pour les véhicules une place:**

En l'absence d'offre concurrente, il est proposé de retenir celle de la société HEULIEZ ELECTRIQUE.

La commission adopte la proposition à l'unanimité.

### **2. Pour les véhicules deux places,**

Monsieur NARBATE présente l'analyse qu'il a réalisée en fonction des critères préalablement définis lors de la réalisation du cahier des charges.

Il propose de retenir la proposition de l'entreprise PRODIM.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. La balayeuse de voirie.**

Lors des précédents réunion, il avait été envisagé de recourir à la mécanisation du balayage de la voirie urbaine.

En l'absence de recul et devant le coût d'un tel achat, il est apparu plus sage aux membres de la commission de procéder avant toute acquisition à un ou plusieurs essais par le biais d'une location.

Cette première expérience devrait permettre de quantifier et qualifier l'amélioration apportée à la propreté de la ville et au temps de mobilisation du personnel de voirie.

Après consultation, deux offres ont été faites.

Monsieur NARBATE présente à la commission l'analyse qu'il en a faite en application des critères de choix retenu dans le cahier des charges.

Il propose de retenir l'offre de la Sté VEOLIA.

La commission approuve à l'unanimité.

C'est sur ce dernier choix que la commission achève ses débats.  
Il est annexé au présent compte rendu les analyses faites par Mr. NARBATE.